



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réforme

Question écrite n° 3564

Texte de la question

M. Gautier Audinot appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la baisse de l'impôt sur le revenu d'un montant total de 12,5 milliards de francs, décidée par le précédent gouvernement. Il lui demande s'il compte maintenir ces diminutions en faveur des contribuables à revenus modestes, afin d'alléger les charges des familles et participer à la relance de la consommation.

Texte de la réponse

La baisse de l'impôt sur le revenu programmée par le précédent gouvernement n'était pas financée et sa mise en oeuvre aurait profité essentiellement aux contribuables les plus aisés. La loi de finances pour 1998 vise à rendre l'impôt plus juste : elle comporte différentes mesures destinées à alléger les prélèvements, et notamment la taxe d'habitation, pesant sur les ménages disposant de faibles ressources. Par ailleurs, elle remet en cause des avantages fiscaux injustifiés ou excessifs et normalise certains régimes fiscaux exceptionnels. Enfin, elle rétablit la réduction d'impôt pour frais de scolarité que la loi de finances pour 1997 avait supprimée et contribue au rééquilibrage de la taxation des revenus du travail et des produits du capital. Ces mesures répondent aux préoccupations exprimées.

Données clés

Auteur : [M. Gautier Audinot](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3564

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3129

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 855